Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 974-219740180-20260428-DST_26_059-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026

DELIBERATION N° DST/26/059 - PROGRAMME D'ÉLECTRIFICATION RURALE RÉALISÉ PAR LE SIDELEC AVENANT N°11 A LA CONVENTION 11/2007 CONCERNANT LE PROGRAMME DE TRAVAUX 2025 /2026

La Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

06 MAI 2026

que la convocation a été faite le 22 / 04 / 2026 et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 37 sur 39.

Le Maire

Céline SITOUZE

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 17 h 40 , le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Madame la Maire, Céline SITOUZE

Etaient présents : Mme Céline SITOUZE, Maire

Adjoints: M. André CHERIMONT - Mme Lucie GRONDIN DAFREVILLE - M. Jean-Paul LEOCADIE - Mme Roseline VALLIAMEE-CALLY - M. Jean-François VELIN - CASSIM - Mme Marie Silogia TECHER - M. Dimitri VINKETASSALA - Mme Marie-Joelle NAUCHE - M. David BRUNO - Mme Heliette BAKARI SITOUZE - M. Teddy LIBELLE - Mme Angélique MOUTOUSSAMY- M. Teddy PALIATA - Mme Nicole GIVRAN.

Conseillers Municipaux : M. Gilbert RAMASSAMY - Mme Renée GUEDAMA - Mme Angélina POULLAIN - M. Daniel CONVERT - M. Yannis MARINIER - Mme Régine SOUPRAMANIEN MOUTAMA – Mme Fabienne IVOULA MOUSSA PANDION - Mme Catherine PEROUMAL ELLAMA - M. Nils BRYNHILDSVOLL - Mme Elodie APALAMA - M. Julien RODE - M. Alexandre MARTIN - Mme Cynthia LAUDE - M. Julien IMAHO - M. David MOUCOUVEIA - M. Yves FERRIERES - M. Jérôme ALAGUIRY - Mme Cindy M'COUROUPA – M. Billy PANECHOU - M. Ayoub QAZI - Mme Marie-Line SOUBADOU - Mme Ludivine TOMAS.

Etaient absents : Mme Elisemène ERAPA - Mme Julie LEBON.

Monsieur David MOUCOUVEIA a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 974-219740180-20260428-DST_26_059-DE

DÉLIBÉRATION N°DST/26/059

PROGRAMME D'ÉLECTRIFICATION RURALE RÉALISÉ PAR LE SIDELEC AVENANT N°11 A LA CONVENTION 11/2007 CONCERNANT LE PROGRAMME DE TRAVAUX 2025 /2026

Depuis le 1er janvier 2004, le SIDELEC assure la maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité. A ce titre, une convention a été établie afin de définir les modalités techniques et financières pour la réalisation des travaux d'électrification rurale.

Dans le cadre de la programmation des travaux, il y a lieu d'établir un avenant n°11 à la convention n°11/2007 concernant notamment :

- La réalisation d'extension et renforcement électrique pour les administrés ;
- Les renforcements et les enfouissements des réseaux électriques afin d'assurer un niveau de qualité convenable concernant la distribution publique d'électricité sur le territoire communal.

Compte tenu des besoins en travaux d'électrification rurale exprimés par la municipalité, le montant prévisionnel des travaux (études et travaux compris) détaillé en annexe de l'avenant n°11 s'élèvera à 1 192 475.19 € HT suivant la décomposition ci-dessous :

- 1 033 786.61 euros pour des opérations financées à hauteur de 80% par le FACE
- 158 688.58 euros pour des opérations financées à hauteur de 40% par EDF

Les Etudes et travaux liés aux opérations d'électrification rurale étant éligibles sur l'ensemble de la Commune aux subventions du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACÉ) et la contribution liée à la participation au tarif (PCT), le plan de financement de ces travaux sera le suivant :

Subventions programme FACE	827 029.29 €
Subventions programme PCT	63 475.43 €
Mairie de Sainte-Marie	301 970.47 €
TOTAUX	1 192 475 .19 €

En conséquence, le conseil municipal décide :

- D'approuver le programme des travaux pour 2025/2026 et le plan de financement ;
- D'approuver le projet d'avenant N°11 à la convention 11/2007 ;
- D'autoriser Madame La Maire à signer tout document relatif à ce programme de travaux.

.....

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.....

Pour extrait certifié conforme.

La Maire

Céline SITOU

COMMUNE DE SAINTE-MARIE DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 974-219740180-20260428-DST_26_059-DE

AVENANT N°11 A LA CONVENTION 11/2007

DEFINISSANT LES MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DU PROGRAMME DE TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE 2025-2026.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
10 RUE TRANSVERSAL BEL AIR -97441 STE SUZANNE - TÉL. 0262 20 26 19 - FAX 0262 20 19 75

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 974-219740180-20260428-DST_26_059-DE

ENTRE

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION « SIDÉLEC Réunion », dont le siège est situé au N° 10 RUE TRANSVERSAL – Lieu-Dit « BEL AIR » - 97441 Sainte-Suzanne, et représenté par son Président en exercice, _____, agissant en tant que représentant légal du Maître d'ouvrage de l'opération précitée.

Désigné ci-après par : SIDELEC Réunion

ET

LA COMMUNE DE SAINTE-MARIE, dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville – 03 Rue de la République, 97438 Sainte-Marie et représentée par La Maire en exercice, Madame Céline SITOUZE, dûment autorisé aux fins des présentes par une délibération du Conseil Municipal.

Désigné ci-après par : Mairie de Sainte-Marie

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

PROJET

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 974-219740180-20260428-DST_26_059-DE

ARTICLE 1 : Enveloppe prévisionnelle des travaux 2025-2026

Compte tenu des besoins en travaux d'électrification rurale exprimés par la municipalité, le montant prévisionnel des travaux (études et travaux compris) s'élève pour 2025-2026 à un montant HT de 1 192 475,19 € **(Un million cent quatre-vingt-douze mille euros quatre cent soixante-quinze euros et dix-neuf centimes)** suivant le détail ci-après : (Voir annexe 1)

- 1 033 786,61 euros pour des opérations financées à hauteur de 80% par le FACE
- 158 688,58 euros pour des opérations financées à hauteur de 40% par EDF

Financement

Désignation :	Montants en € :
Subventions programme FACE	827 029,29 €
Subventions programme PCT	63 475,43 €
Mairie de Sainte-Marie	**301 970,47 €**
TOTAUX	1 192 475,19 €

Le versement de la participation communale devra être fait dans les meilleures délais pour permettre au SIDELEC de réaliser le programme travaux futur. A ce titre, il interviendra suivant les modalités suivantes :

➔ 50% à la signature du présent avenant soit **150 985,24** euros

➔ Le solde à la fin du programme dès lors que le SIDELEC Réunion aura réalisé l'ensemble des opérations.

PROJET

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 974-219740180-20260428-DST_26_059-DE

ARTICLE 2 : Plan de financement

La commune de Sainte-Marie se libérera des sommes dues par virement au crédit du Compte :

- Ouvert au Nom du SIDÉLEC Réunion
- Sous les références : 30001 00064 7D830000000 Clé RIB : 49
- Ouvert à : BANQUE DE France

Pour la somme suivante :

DESIGNATION	MONTANTS EN EUROS
MAIRIE SAINTE MARIE	150 985,24 €

Le présent avenant est exempté de droit de timbre et d'enregistrement. Il sera régi et interprété conformément aux lois et règlements en vigueur.

Fait en deux exemplaires originaux

A Sainte-Suzanne, le

La Maire de Sainte-Marie
Céline SITOUZE

Le Président du SIDÉLEC

PROJET

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 974-219740180-20260428-DST_26_059-DE

Avenant 11 2025	
Participation FACE	206 757,32 €
Participation PCT	95 213,15 €
Paticipation communale :	**301 970,47 €**

Montant des travaux HT	1 192 475,19 €
Montant FACE et PCT	890 504,72 €

Titre à émettre	
Titre à émettre	150 985,24 €
Total	**150 985,24 €**

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 974-219740180-20260428-DST_26_059-DE

SIDELEC REUNION		COMMUNE SAINTE MARIE				
Direction Finances		ETAT SUR LES TRAVAUX REALISES				
PROGRAMME 2025-2026		DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRAVAUX				
INTITULES OPERATIONS	**N°**	**TYPES**	**Entreprise**	**MTS HT**		
	Affaire	Avenant N°11 Convention	11 2007			
					PCT	**Participation**
BILLET ELISE	14743		E2R	34 690,16 €	13 876,06 €	20 814,10 €
CHABOT Elodie	15257		ECE	1 269,52 €	507,81 €	761,71 €
CHABOT Elodie	15257		ATS	12 989,80 €	5 195,92 €	7 793,88 €
GRONDIN JEREMY EMMANUEL	14709		ECE	1 552,35 €	620,94 €	931,41 €
GRONDIN JEREMY EMMANUEL	14709		ATS	8 878,90 €	3 551,56 €	5 327,34 €
BOYER MICHEL ALIX	14714		ECE	1 565,08 €	626,03 €	939,05 €
BOYER MICHEL ALIX	14714		ATS	20 058,60 €	8 023,44 €	12 035,16 €
ATCHY YVES	14758		ECE	1 111,14 €	444,46 €	666,68 €
ATCHY YVES	14758		ATS	15 769,20 €	6 307,68 €	9 461,52 €
GULLY Gregory	14340		ECE	1 228,27 €	491,31 €	736,96 €
GULLY Gregory	14340		A ATTRIBUER	16 327,68 €	6 531,07 €	9 796,61 €
GENS OLIVIER	14593		ECE	2 260,31 €	904,12 €	1 356,19 €
GENS OLIVIER	14593		SRME	21 929,40 €	8 771,76 €	13 157,64 €
FRANCOURT Mike	14827		ECE	1 258,77 €	503,51 €	755,26 €
FRANCOURT Mike	14827		SRME	17 799,40 €	7 119,76 €	10 679,64 €
			SOUS-TOTAL	158 688,58 €	63 475,43 €	95 213,15 €

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 974-219740180-20260428-DST_26_059-DE

SIDELEC REUNION		COMMUNE SAINTE MARIE				
Direction Finances		ETAT SUR LES TRAVAUX REALISES				
PROGRAMME 2025-2026		DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRAVAUX				
INTITULES OPERATIONS	**N°**	**TYPES**	**Entreprise**	**MTS HT**		
	Affaire	Avenant N°11 Convention	11 2007			
					FACE	**Participation**
ZERATH Jonathan	14065		ERSA	1 541,19 €	1 232,95 €	308,24 €
ZERATH Jonathan	14065		REEL	32 846,10 €	26 276,88 €	6 569,22 €
FP ER 2022 RUE GRANDVAL	13712		A ATTRIBUER	195 513,78 €	156 411,02 €	39 102,76 €
RENFO24 ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA REUNION	15308		A ATTRIBUER	29 615,07 €	23 692,06 €	5 923,01 €
Fiche probleme EDF ER 24 RUE ROUTIER GRANDVAL	15065		A ATTRIBUER	328 155,26 €	262 524,21 €	65 631,05 €
FP ER RENF 24 MONTEE SANO	15094		A ATTRIBUER	209 078,58 €	167 262,86 €	41 815,72 €
FP OPB RUELLE DES FIGUES	15325		A ATTRIBUER	105 552,58 €	84 442,06 €	21 110,52 €
FP ER RENFO RUE ROGER PAYET	15503		A ATTRIBUER	83 468,10 €	66 774,48 €	16 693,62 €
SCCV LES FLAMBOYANTS	15500		A ATTRIBUER	48 015,95 €	38 412,76 €	9 603,19 €
			SOUS-TOTAL	1 033 786,61 €	827 029,29 €	206 757,32 €